



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-ROCH

Province de Québec
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
École primaire St-Roch
Conseil d'établissement

1. SUJETS STATUTAIRES

1.1 Ouverture de l'assemblée

À 18h00, la présidence constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire St-Roch tenue le **07 octobre 2024** à 18 h 00 à l'école primaire St-Roch, 890 rue Saint-Pierre, St-Roch-de-Richelieu à laquelle sont présents :

Membres :

<u>Joëlle Chapdelaine</u>	AM	<u>Alexia Sauvé</u>	AM
<u>Émeraude Ducharme</u>	☐	<u>Annie Lalancette</u>	☐
<u>Marilou Saint-Laurent</u>	☐	Maxime Blondeau (sub.)	☐
<u>Julie Salvas</u>	AM		
<u>Marie-Josée Lamontagne</u>	☐		
<u>Catherine Malo</u>	☐		
<u>Marie-Ève Bouchard</u>	☐		

Direction : Maxime Chaput ☐

Légende : AM : Absence motivée
ANM : Absence non-motivée

C.É.24-10-0076

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marilou Saint-Laurent que l'ordre du jour soit adopté.

1. SUJETS STATUTAIRES

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du **17 juin 2024**;
- 1.4 Suivi au procès-verbal;
- 1.5 Période de questions;

2. SUJETS D'INFORMATION

- 2.1 Information de la présidence;
- 2.2 Information de la direction;
- 2.3 Information des enseignants(es) et du service de garde;
- 2.4 Information du représentant au comité de parents;
- 2.5 Formulaire de dénonciation d'intérêts pour tous;
- 2.6 Formation obligatoire pour tous les nouveaux membres.
- 2.7 Choix de la présidence et de la vice-présidence;
- 2.8 Nomination des représentants de la communauté;
- 2.9 Établissement des règles de régie interne et du calendrier de rencontres;
- 2.10 Établissement des règles de régie interne de l'O.P.P. 2024-2025;
- 2.11 Rappel de la procédure pour les sorties scolaires dans un rayon d'un kilomètre et moins.
- 2.12 Présentation du projet éducatif 2023-2027
- 2.13 Les normes et les modalités 2024-2025

3. SUJETS DE DÉCISION

- 3.1 Adoption du budget de fonctionnement de l'école Saint-Roch 2024-2025
- 3.2 Adoption du budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement 2024-2025
- 3.3 Adoption du rapport annuel de la présidence
- 3.4 Approbation des activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui impliquent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement, notamment les sorties et les voyages.
- 3.5 Approbation de la campagne de financement « Les canettes » 2024-2025.
- 3.6 Approbation du contenu en orientation scolaire et professionnelle 2024-2025

4. VARIA
4.1 Civisme des parents

5. Date de la prochaine réunion

6. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement

C.É.24-10-0077

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024

Il est proposé par Maxime Blondeau d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024.

Adopté unanimement

1.4 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

1.5 Période de questions

Aucune question.

2. SUJETS D'INFORMATION

2.1 Informations de la présidence

Étant donné que la présidente est absente, il n'y a pas d'informations de sa part.

2.2 Information de la direction

L'année est bien partie. Nous sommes déjà rendus à la mi-étape. Les apprentissages se font bien. En comparaison avec l'an passé, nous constatons une diminution des gestes de violence, même si ce n'est pas encore parfait. Je tiens aussi à souligner le travail de mon équipe. Les membres de mon personnel s'investissent beaucoup tant dans leur enseignement, dans le système d'encadrement et dans la vie de l'école. Plusieurs parents me mentionnent que mes enseignantes et enseignants créent des liens rapidement avec leurs enfants et ces derniers apprécient beaucoup leurs enseignants.

2.3 Information des enseignants et du service de garde

Le service de garde souligne qu'il y a une augmentation significative des inscriptions à ce service comparativement à l'an passé. Pour ce qui est du service de garde sur les heures du dîner, deux nouveaux groupes ont dû être ouverts. Le service de garde mentionne également le fait qu'il y a une soixante d'inscriptions d'élèves pour les journées pédagogiques.

2.4 Information du représentant au comité de parents

Étant donné qu'il n'y a pas eu de réunion du comité de parents, la représentante ne peut nous donner des informations.

2.5 Formulaire de dénonciation d'intérêts pour tous

La direction remet aux membres présents du Conseil d'établissement le formulaire concernant la dénonciation d'intérêts.

2.6 Formation obligatoire pour tous les nouveaux membres

La direction enverra un courriel au sujet de la formation obligatoire pour les nouveaux membres du Conseil d'établissement.

2.7 Choix de la présidence et de la vice-présidence

Maxime Blondeau propose Joëlle Chapdelaine à la présidence du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025. Joëlle Chapdelaine accepte.

Maxime Blondeau propose Émeraude Ducharme à la présidence du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025. Émeraude Ducharme accepte.

2.8 Nomination des représentants de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'a été nommé pour l'année 2024-2025.

2.9 Établissement des règles de régie interne et du calendrier de rencontres

La direction présente les règles de régie interne du Conseil d'établissement et propose un calendrier de rencontres. Voici **les propositions** :

1. Les lundis à 15h30
2. Les mardis à 15h30
3. Les mardis à 17h00

La direction enverra un courriel aux membres lorsqu'elle aura reçu le choix des membres absences.

2.10 Établissement des règles de régie interne de l'Organisme de participation des parents (O.P.P)

La direction présente les règles de régie interne de l'Organisme de participation des parents (O.P.P).

2.11 Rappel de la procédure pour les sorties scolaires dans un rayon d'un kilomètre et moins.

La direction fait un rappel quant à la procédure pour les sorties scolaires dans un rayon d'un kilomètre et moins.

2.12 Présentation et suivi du projet éducatif 2023-2027

La direction présente sommairement le projet éducatif de l'école et explique où l'école en est rendue quant aux moyens qui doivent être mis en place dès cette année.

2.13 Les normes et les modalités 2024-2025

Ce point est reporté à la prochaine rencontre car la direction rencontrera les enseignantes et enseignants lors de la prochaine journée pédagogique.

3 .SUJETS DE DÉCISION

C.É.24-10-0078

3.1 Adoption du budget de fonctionnement de l'école Saint-Roch pour 2024-2025

Il est proposé par Marie-Ève Bouchard d'adopter le budget annuel de fonctionnement de l'école Saint-Roch pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté unanimement

C.É.24-10-0079

3.2 Adoption du budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement 2024-2025

Il est proposé par Catherine Malo d'adopter le budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté unanimement

C.É.24-10-0080

3.3 Adoption du rapport annuel de la présidence

Il est proposé par Marie-Ève Bouchard d'adopter le rapport annuel de la présidence.

Adopté unanimement

C.É.24-10-0081

3.4 Approbation des activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui impliquent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement, notamment les sorties et les voyages.

Ce point est reporté au prochain Conseil d'établissement.

Approuvé unanimement

C.É.24-10-0082

3.5 Approbation de la campagne de financement « Les canettes » 2024-2025.

Il est proposé par Maxime Blondeau d'approuver la campagne de financement « Les canettes » 2024-2025.

Approuvé unanimement

C.É.20-10-0083

3.6 Approbation du contenu en orientation scolaire et professionnelle 2024-2025.

Il est proposé par Catherine Malo d'approuver les contenus en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Approuvé unanimement

4. VARIA

4.1. Civisme des parents

La direction rapporte que, la semaine dernière, à la sortie des classes, un incident s'est produit entre certains parents et certains membres du personnel de l'école.

Pour une question de sécurité, l'école a décidé de ne pas laisser partir les enfants qui sont piétons avant d'avoir eu le OK de la surveillante des autobus. Ainsi, il est plus facile, pour le personnel, de faire des vérifications lorsque nous constatons que des enfants sont absents des autobus.

Voyant que les enfants ne pouvaient pas quitter l'école, certains parents ont insulté la personne de l'école et ont encouragé les enfants à désobéir aux règles mises en place.

Constatant cela, la direction demande l'autorisation au Conseil d'établissement pour l'envoi d'une lettre aux parents mentionnant l'importance d'agir dans le respect lorsqu'ils s'adressent au personnel de l'école.

La direction mentionne qu'elle demandera de l'aide à madame Laurence Cournoyer, avocate du Centre de services scolaire. <

C.É.24-10-0084

5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le **16 décembre 2024 à 18h00.**

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Maxime Blondeau propose la levée de l'assemblée à **20h19.**

Adopté unanimement

La présidente

La secrétaire

Le directeur